

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>: 13</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration</b>	<b>: 05</b>
<b>Absent</b>	<b>: 01</b>

**Date de la convocation :** Jeudi 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le mardi 10 décembre 2024 à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

**13 membres étaient présents :**

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

**02 membres absents ayant donné procuration :**

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.  
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.  
Éric GINESTET a donné procuration à Bernard PROUST.  
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.  
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

**01 membre était absent :**

Solange HOLLARD

**Secrétaire de séance :** Jérôme GALINON

**DELIBERATION N° 64/2024  
CONVENTION D'ENGAGEMENT – PROGRAMME PLANT'ARBRE**

**Rapporteur : Jean-Luc FABRE**

**Monsieur le rapporteur explique à l'assemblée** que la commune de Mons souhaite participer au programme Plant'Arbre, de l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA) afin de planter autour de la noue paysagère, attenante à l'école, une haie composée d'espèces champêtres dites

« de pays ». Ces plantations favoriseront la biodiversité, valoriseront la Trame Verte et bleue, participeront à la lutte contre l'érosion des sols et créeront une protection contre le vent.

La convention annexée à la présente délibération est prévue pour trois ans et consiste à définir les engagements des deux parties.

L'Association APA s'engage, entre autres, à apporter un appui technique au projet et assurera un suivi pendant trois ans. La commune s'engage, entre autres, à respecter le protocole technique ainsi que sur les conditions financières suivantes :

- Programme de plantation : 3,00 € par mètre linéaire
- Programme de régénération Naturelle Assistée : 1,00 € par mètre linéaire.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**


**Article 1 :** D'approuver la présente convention et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention, ci-joint à la présente délibération, et tous les documents afférents.

**Article 2 :** De prévoir les crédits nécessaires au budget.

**VOTE : Unanimité**

Fait à Mons, le 10/12/2024

Jérôme GALINON



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>